

1. Acteurs et solidarités

1.1. Identification des acteurs

1.1.1. DDT

Description : Direction Départementale du territoire

1.1.2. ONEMA

Description : office

1.1.3. AEAG

1.1.4. ARTESA

1.1.5. Upstream towns

1.1.6. Downstream towns

1.1.7. SIAH

Description : syndicat intercommunal d'aménagement hydrolique

1.1.8. CR

1.1.9. CG

1.1.10. SOGREAH

1.2. Solidarités

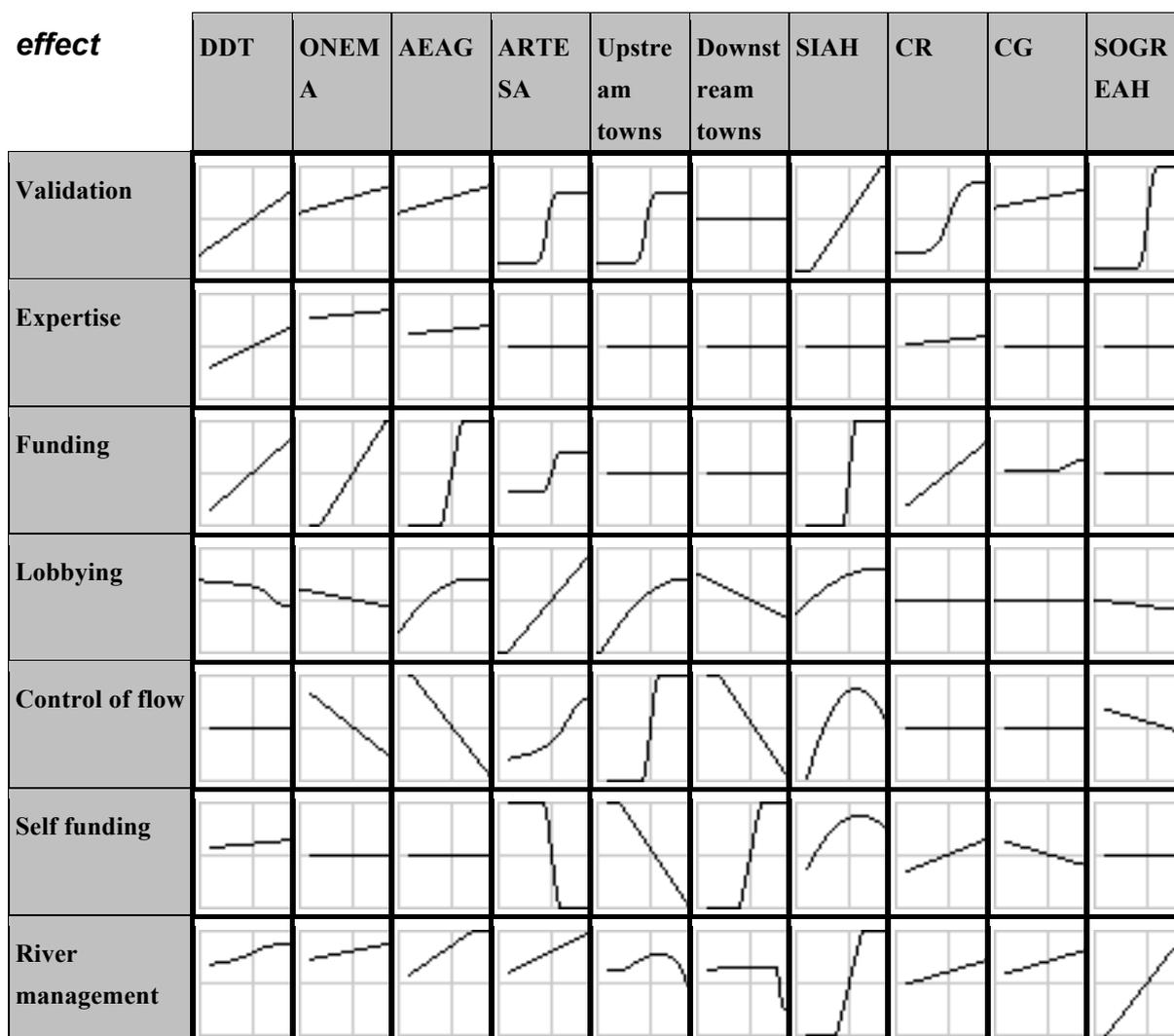
solidarity	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
DDT	0.6	0.05	0.05	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
ONEM A	0.05	0.6	0.15	-0.05	0.05	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0
AEAG	0.05	0.1	0.7	-0.05	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0
ARTE SA	0.05	0.0	0.0	0.8	0.35	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Upstre am towns	0.2	0.0	0.0	0.3	0.7	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1
Downst ream towns	0.1	0.15	0.3	-0.2	-0.1	0.7	0.0	0.0	0.0	0.05
SIAH	0.1	0.0	0.05	0.0	0.1	0.1	0.65	0.0	0.0	0.0
CR	0.0	0.05	0.1	0.0	0.0	0.05	0.1	0.7	0.0	0.0
CG	0.0	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.6	0.0
SOGR EAH	0.0	0.1	0.15	-0.1	-0.05	0.0	0.2	0.0	0.0	0.7

Matrices des solidarités entre acteurs. Chaque cellule représente la solidarité qu'un acteur (en ligne) accorde à un autre (en colonne). La valeur absolue indique l'intensité de la solidarité, elle peut être positive ou négative.

2. Relations

Relation	Controller	Bmin	Bmax	Frequence
Validation	DDT	-10.0	10.0	1.0
Expertise	ONEMA	-8.0	8.0	1.0
Funding	AEAG	-8.0	8.0	1.0
Lobbying	ARTESA	-10.0	10.0	1.0
Control of flow	Upstream towns	-8.0	8.0	1.0
Self funding	Downstream towns	-8.0	8.0	1.0
River management	SIAH	-8.0	8.0	1.0
Add funding CR	CR	-8.0	8.0	1.0
Add funding DR	CG	-8.0	8.0	1.0
Studies	SOGREAH	-8.0	8.0	1.0

Liste des relations pertinentes du Système d'Action Concret.



Add funding CR										
Add funding DR										
Studies										

Matrice récapitulative de l'ensemble des fonctions d'effet.

2.1. Validation

Description : Suivi et instruction des dossiers avec vérification de la conformité. Pouvoir de police (contraventions) mais peu utilisé Auto-attribution d'un rôle de conseil Saturé de dossiers donc déléation aux techniciens du SIAH

	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
Validat ion										

Matrice des fonctions d'effet de la relation "Validation".



Effet sur DDT

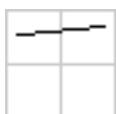
Justification : Très contrainte (temps, moyens et normes légales) échange informel préalable Organisation routinière négatif : on n'autorise pas les travaux positif : on autorise à dominante écologique Préférence pour l'autorisation pour des raisons de travail : validation automatique

2.2. Expertise

Description : Ancien conseil supérieur de la pêche. Pouvoir de police : garde-pêche (6), contraventions (stations, usages de l'eau) Zone test avec l'agence (MISE) et intervention

	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
Experti se										

Matrice des fonctions d'effet de la relation "Expertise".



Effet sur ONEMA

Justification : négatif : avis défavorables en matière d'expertise positif : avis favorables Selon le caractère écolo des travaux

2.3. Funding

Description : Financement des projets écologiques (anti-hydraulique) du SIAH jusqu'à 75 % Paie le salaire des techniciens du SIAH Concurrence avec les autres financeurs (CR et CG) Conseil les élus et les techniciens (comment gérer le risque au quotidien) Communications avec les élus

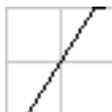
	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
Fundin g										

Matrice des fonctions d'effet de la relation "Funding".



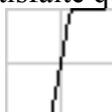
Effet sur DDT

Justification : Plus l'agence intervient plus la ddt est satisfaite car facilitation du dossier et caractère écolo



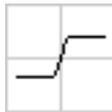
Effet sur ONEMA

Justification : plus l'agence intervient plus ONEMA est satisfaite car synonyme de travail écolo et plus satisfaite que ddt



Effet sur AEAG

Justification : négatif : n'aide pas les projets car non écolo, satisfaction négative car dans ce cas l'agence n'intervient pas et donc ne pèse moins sur la politique de l'eau. positif: aide les projets pour leur caractère écolo notamment. satisfaction car l'agence est ainsi influente et peut orienter la politique



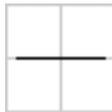
Effet sur ARTESA

Justification : non satisfaction si pas d'intervention d'agence car synonyme d'absence de travaux puis satisfaction si intervention et peu importe caractère ou non écolo des travaux



Effet sur Upstream towns

Justification : insatisfaites si non intervention car synonyme d'absence de travaux et satisfaction si intervention et un peu plus soucieuses du caractère écolo



Effet sur Downstream towns

Justification : insatisfaction si non intervention car synonyme de subvention en moins et donc charge en plus pour elles mais aussi travaux en amont calme ces communes. satisfaction si intervention et de plus caractère écolo plus marqué en aval



Effet sur SIAH

Justification : subvention impérative pour siah et conviction écolo



Effet sur CR

Justification : solidarite avec agence sur l'éligibilité des travaux



Effet sur CG

Justification : critères d'éligibilité indépendants de l'agence mais satisfaction si participation de l'agence car sentiment de front commun



Effet sur SOGREAH

Justification : non intervention de l'agence signifie absence de financement du projet propose donc insatisfaction

2.4. Lobbying

Description : Propriétaires historiques des rives donc des droits d'usage (eau et rives) et des devoirs (entretien) Comité d'experts produisant des notes de synthèse et des rapports envoyés à l'Agence (crue de 2003, catastrophe naturelle) Pression et lobbying auprès des élus

	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
Lobbyi ng										

Matrice des fonctions d'effet de la relation "Lobbying".



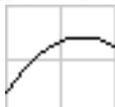
Effet sur DDT

Justification : La non intervention de ARTESA facilite l'instruction du dossier Artesa peut cependant participer a la mise en oeuvre des travaux et donc satisfaire la DDT tant que Artesa ne s'implique pas trop



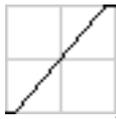
Effet sur ONEMA

Justification : artesa peut être considérée comme un pollueur ou un obstacle au développement approche écolo



Effet sur AEAG

Justification : L'agence souhaite impliquer l'agriculture dans la gestion du risque d'inondation (donc satisfait lorsque revendication cad implication) Cependant l'acceptation trop importante des revendications d'artesa risque de remettre en cause l'objectif environnemental de l'agence Car les revendications d'artesa ne s'inscrivent pas forcément dans un objectif écologique objectif de l'agence est donc d'impliquer suffisamment artesa pour pouvoir agir sur les pratiques agricoles tout en nuanciant leurs revendications



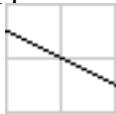
Effet sur ARTESA

Justification : Contraintes dans la mesure où pas de réel statut d'interlocuteur institutionnel mais capacités à peser (études et propriété de partie des terrains inondables)t-1 correspond a l incapacité a affirmer leurs revendications relatives a la submersion de leurs terres+1 correspond a la capacité a faire prendre en compte ces revendications dans la politique



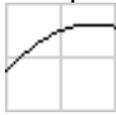
Effet sur Upstream towns

Justification : Les communes de l amont sont relativement solidaires des revendications d artesa Cependant une trop grande attention portee a ces revendications peut affecter les élus dans leurs options d aménagement (trop grande performativité de l enjeu agricole et risque de suprématie sur les enjeux de développement local autres)



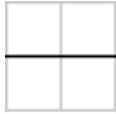
Effet sur Downstream towns

Justification : La position d artesa consistant a faire peser des contraintes sur l aval pour épargner les agriculteurs plus ces derniers seront écoutés moins ces villes disposeront de marge de manœuvre



Effet sur SIAH

Justification : Entente pacifiée du SIAH avec artesa donc solidarité avec intérêts agricoles. les infos d artesa facilitent le travail du siah Une trop grande attention portée aux revendications d artesa peut néanmoins affecter la marge de manœuvre du SIAH



Effet sur CR

Justification : idée de développer travaux verts donc implication trop forte d artesa peut ralentir le processus



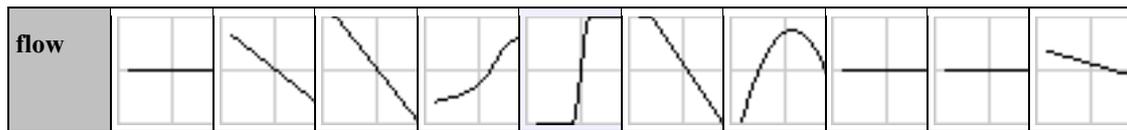
Effet sur SOGREAH

Justification : la non intervention d artesa ne concerne pas Sogreah Cependant l intervention d artesa (études contradictoires) affecte le travail de Sogreah

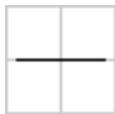
2.5. Control of flow

Description : Compte tenu de la stratégie de lutte contre les inondations disposent d'une ressource importante avec la maîtrise des terrains Co_t pour elles et coalition avec les propriétaires d'ARTESA (agriculteurs de l'amont) PLU avant PPR pour contourner la contrainte zones inondables Intérêt à rester au sein du SIAH car peu de ressources financières or ls communes aval financent plus ce dernier Contrepartie pression de l'aval pour neutraliser des terrains amont Décision à la DDT

	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
Contro l of										

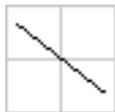


Matrice des fonctions d'effet de la relation "Control of flow".



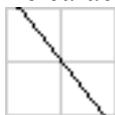
Effet sur DDT

Justification : Le travail doit être fait en amont insatisfaction si vraiment trop de pouvoir des communes



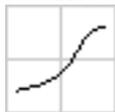
Effet sur ONEMA

Justification : Onema souhaite préserver des espaces naturels de restauration de la rivière donc un pouvoir décisionnel trop fort laisse aux communes va probablement entraîner une occupation de ces zones et affecter le caractère naturel de ces espaces



Effet sur AEAG

Justification : Partisane des bassins d'expansion car nécessité écologique



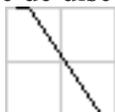
Effet sur ARTESA

Justification : Volonté de discuter et de participer à la décision concernant ces terrains



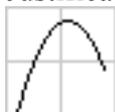
Effet sur Upstream towns

Justification : Contraintes par le peu de ressources financières (par opposition à l'aval) En t-1 ces communes se voient imposer un usage d'expansion de crue pour ces terrains En t+1 ces communes ont la capacité de discuter de l'aménagement de ces terrains



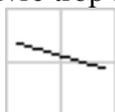
Effet sur Downstream towns

Justification : Volonté de mettre en place des champs d'expansion pour protéger l'aval



Effet sur SIAH

Justification : L'imposition aux communes de la manière d'aménager leurs terrains ne conviendra pas à l'esprit du SIAH Le SIAH souhaite cependant mettre en place des espaces d'expansion donc une marge de manœuvre trop libre pour les communes risque de ne pas satisfaire non plus le SIAH

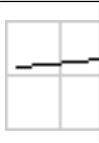
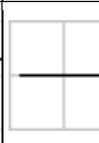
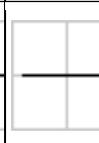
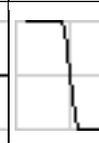
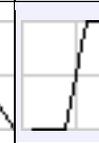
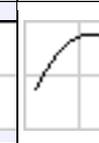
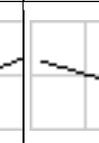
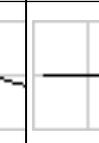


Effet sur SOGREAH

Justification : La capacité de discussion des communes est susceptible de ralentir et de compliquer les études à mener et surtout les solutions à apporter

2.6. Self funding

Description : A travers le financement du SIAH Incriminées dans la situation actuelle comme responsables (17 catastrophes naturelles) Loi Barnier 1995 (création des PPR), indemnisation

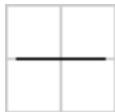
	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
Self fundin g										

Matrice des fonctions d'effet de la relation "Self funding".



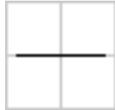
Effet sur DDT

Justification : la ddt instruit les travaux et tient assez peu compte de la partie sur laquelle ils ont lieu Cependant dans la mesure où les évolutions réglementaires encouragent un travail sur la rivière dans les parties non urbanisées alors des aménagements en amont peuvent satisfaire cet acteur



Effet sur ONEMA

Justification : satisfaction ascendante si les fonds versés affectent surtout la partie amont



Effet sur AEAG

Justification : Partisan des bassins d'expansion cependant satisfaction accrue si action en amont car plus pertinente



Effet sur ARTESA

Justification : un pouvoir accru de l'aval va imposer des terres annexées pour des bassins d'expansion



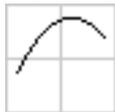
Effet sur Upstream towns

Justification : Les communes de l'amont seront satisfaites lorsqu'aucune contrainte ne leur sera imposée et un trop grand pouvoir accordé à l'aval va contre leurs intérêts



Effet sur Downstream towns

Justification : Contraintes par une urbanisation déjà répandue donc peu d'espace de développement local et de marge de manoeuvre face au risque En t-1 les communes sont contraintes de participer concrètement à la gestion du risque en aménageant des espaces au sein du territoire communal En t+1 les financements versés engagent des aménagements dans la partie amont et épargnent les communes aval



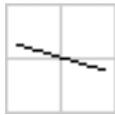
Effet sur SIAH

Justification : Conscient que la rivière doit surtout être travaillée dans ses espaces naturels le SIAH sera satisfait à mesure que les aménagements seront produits en amont Il veille cependant à une solidarité et à l'équilibre sur l'ensemble du bassin versant alors une trop grande implication de l'amont au profit exclusif de l'aval ne le satisfera pas



Effet sur CR

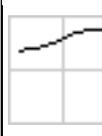
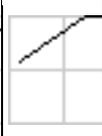
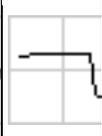
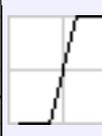
Justification : Soucieux des évolutions législatives et de leurs implications environnementales le CR aura tendance à être satisfait a mesure que l on essaiera d agir sur les espaces naturels et non urbanises



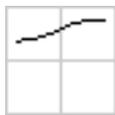
Effet sur CG

Justification : Totalement neutre

2.7. River management

	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
River manag ement										

Matrice des fonctions d'effet de la relation "River management".



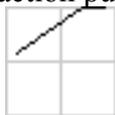
Effet sur DDT

Justification : La relation entre la DDT et le SIAH fonctionne bien lorsque le syndicat remplit ses activités statutaires la présence stable d un technicien facilite le travail d instruction Un élargissement des taches du SIAH pourrait également convenir a la DDT dans la mesure ou les travaux promus s inscriraient formellement dans une perspective de gestion du risque (en plus du seul entretien de la rivière)



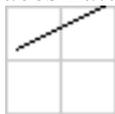
Effet sur ONEMA

Justification : L onema est dorénavant satisfaite du travail accompli par le siah dans le cadre de l entretien de la rivière dans la mesure ou l action du siah est sensible aux objectifs environnementaux de l onema Cependant si le siah parvenait a s'affirmer comme acteur indispensable dans la gestion du risque alors l action publique relative a l inondation serait réellement orientée par les enjeux environnementaux



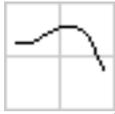
Effet sur AEAG

Justification : l agence est satisfaite du travail réalise par le siah Cependant un élargissement des fonctions du siah permettrait de développer la défense des enjeux environnementaux portés par l agence De plus cela permettrait également a l agence d impacter de manière croissante les acteurs participant a l action publique dans la mesure ou l influence de l agence est liée a celle du siah (sur le monde agricole et l usage des espaces naturels notamment)



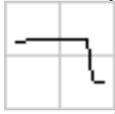
Effet sur ARTESA

Justification : Solidarité entre artesa et le siah Les travaux menés conviennent a l association qui note un net déclin des phénomènes de crue depuis les interventions régulières du siah La prise en main de la gestion du risque par le Siah pourrait convenir a Artesa qui entretient des relations plus proches et stables avec le bureau et le technicien du syndicat (donc possibilité d influencer et de peser dans la décision) qu avec les communes (notamment aval) qui aujourd'hui sont principalement dépositaires de la gestion du risque



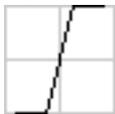
Effet sur Upstream towns

Justification : L amont est satisfait du travail opéré par le siah car entretien régulier et bénéfique de la rivière Un accroissement des capacités du siah en matière de risque pourrait plaire aux communes (études menées gestion de l étiage) cependant une capacité trop importante donnée au siah pourrait nuire aux communes qui verraient s affaiblir leur marge de décisions en matière d aménagement et de développement du territoire au profit du siah



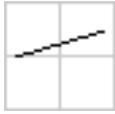
Effet sur Downstream towns

Justification : Les communes de l aval sont globalement satisfaites mais moins que l amont dans la mesure ou il y a moins de travail a produire et ou elles possèdent des agents municipaux qui s en occupent donc dépendance moindre au siah par rapport aux communes de l amont Cependant une trop grande capacité de décision va véritablement ennuyer ces communes car plus rétives a une intrusion du siah dans les affaires communales



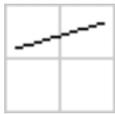
Effet sur SIAH

Justification : Contraint par une dépendance aux financements de l agence et de l aval et par un défaut statutaire de compétences en matière de gestion des crues En t-1 le SIAH se cantonne a son rôle statutaire et ne fait que de l entretien de la rivière En t+1 le SIAH développe ses activités connexes (études gestion des retenues) et s affirme comme acteur indispensable pour gérer le risque



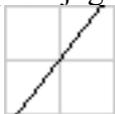
Effet sur CR

Justification : Le CR est satisfait du travail effectuée par le SIAH Il plaide cependant pour un renforcement des compétences du syndicat dans la mesure ou celui ci apparait comme l interlocuteur indispensable de la vie de la rivière



Effet sur CG

Justification : Le Cg est satisfait du travail accompli par le Siah Il plaide également pour accorder des compétences accrues au syndicat et pour la mise en place d un acteur unique gestionnaire de la rivière et donc apte a juger le risque d inondation



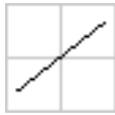
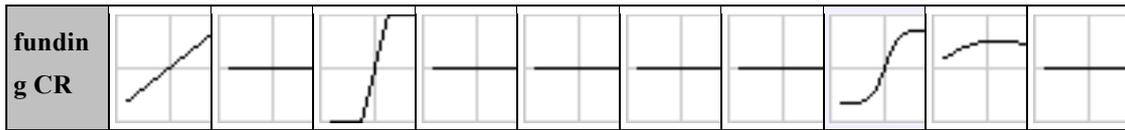
Effet sur SOGREAH

Justification : Plus le Siah disposera de compétences en matière de gestion des crues plus Sogreah sera amené a être sollicité

2.8. Add funding CR

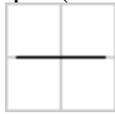
Description : Ressources complémentaires financières Appui technico-administratif du SIAH

	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
Add										



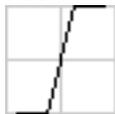
Effet sur DDT

Justification : Plus le budget du CR croitra plus la DDT pourra faire financer les travaux qu elle instruit Cette satisfaction sera d autant plus réelle que la tendance du CR est de financer des travaux écologique (comme le prescrit la loi a laquelle la DDT est très attachée)



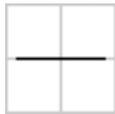
Effet sur ONEMA

Justification : plus il y aura implication du CR plus les travaux seront ecologiques



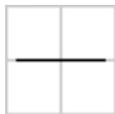
Effet sur AEAG

Justification : L agence insiste sur la nécessité de rendre cohérent les financements croisés Cette cohérence de l offre est un enjeu important pour l agence Ici le CR a tendance a financer des travaux sur les mêmes critères que l agence Plus le CR aura de possibilité de financer des travaux verts plus l agence pourra être aidées dans sa volonté de mettre en oeuvre une dynamique écologique d entretien des cours d eau



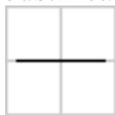
Effet sur ARTESA

Justification : plus le CR financera plus la rivière en amont sera entretenue et donc les terres protégées



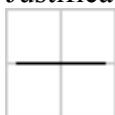
Effet sur Upstream towns

Justification : les fonds investis par le CR profitent surtout a l amont



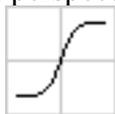
Effet sur Downstream towns

Justification : si les fonds augmentent l aval peut penser que ses cotisations vont baisser



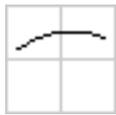
Effet sur SIAH

Justification : Le CR est un finaceur du SIAH et tous les deux préfèrent avoir recours a des travaux légers et verts Une augmentation du budget du CR ne pourra que faciliter l action entreprise par le SIAH dans sa perspective de reconquête ecologique de la rivière



Effet sur CR

Justification : Contrainte par l absence dans ses statuts de compétence en matière de crue (seulement action sur la rivière via financement des travaux)Cependant logique actuelle de coupes budgétaires Donc en t-1 la rivière d action (financement) du CR est relativement faible En t+1 le CR augmente sa capacité de financer des travaux et ceux ci s inscrivent dans une logique ecologique



Effet sur CG

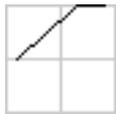
Justification : L'essor du financement de l'action publique par le CR pourrait satisfaire le CG (sentiment de participer collectivement au développement de la rivière) jusqu'au point où le CR pourrait apparaître comme suffisamment riche et conduirait le SIAH à se désolidariser du CG (budget octroyé par le CR suffisant et ne nécessitant pas l'appel à un guichet supplémentaire). De plus, cette tendance serait renforcée par le fait que les logiques d'action entre le CR et le SIAH sont plus proches que celles entretenues entre le SIAH et le CG.

2.9. Add funding DR

Description : liberté de financer ce qu'il souhaite en concurrence avec l'Agence de l'eau

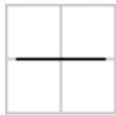
	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
Add fundin g DR										

Matrice des fonctions d'effet de la relation "Add funding DR".



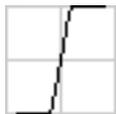
Effet sur DDT

Justification : La perspective d'un verdissement des financements du CG profitera à la DDT, celle-ci aura alors le sentiment que tous les financeurs vont dans le même sens et que les travaux instruits seront financés de manière cohérente.



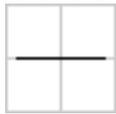
Effet sur ONEMA

Justification : Les financements non écologiques du CG sont mal vus par l'ONEMA qui préférerait que tous les financeurs œuvrent dans le même sens.



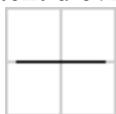
Effet sur AEAG

Justification : Le financement aveugle du CG ne convient pas à l'agence qui perçoit les financements départementaux comme contre-productifs (ils brouillent l'impulsion écologique de l'action publique). Le souci d'homogénéiser les logiques d'action des financeurs est un enjeu important pour l'agence qui est consciente que ce sera la disponibilité des guichets qui orientera concrètement l'action publique.



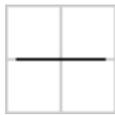
Effet sur ARTESA

Justification : La satisfaction du financement peu importe les critères d'éligibilité tant que les fonds permettent d'éviter les débordements.



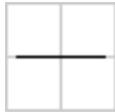
Effet sur Upstream towns

Justification : idem que pour artesa



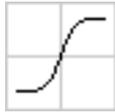
Effet sur Downstream towns

Justification : idem que pour artesa et amont



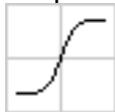
Effet sur SIAH

Justification : Le verdissement des financements du CG renforcera le recours du Siah a ce guichet et permettra de développer l'idée d'une dynamique cohérente du système d'acteurs dont le Siah est le noyau



Effet sur CR

Justification : Le CR est aujourd'hui conscient que les financements aveugles du CG brouillent l'action publique. Un alignement des critères de financement du CG sur les deux autres guichets (agence et CR) participerait à une homogénéisation de l'offre salubre pour tous.



Effet sur CG

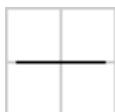
Justification : Contraintes fortes car l'allocation de financements est totalement indexée au règlement intérieur (logique routinière et bureaucratique). En t-1 les financements sont strictement encadrés et ne tiennent pas compte des évolutions de l'action publique qui soutiennent une dynamique écologique. En t+1 les financements sont moins automatiques et sont orientés par la dimension environnementale des travaux proposés.

2.10. Studies

Description : Mobilisé par le SIAH et par Tournefeuille pour les études

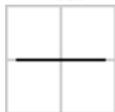
	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
Studies										

Matrice des fonctions d'effet de la relation "Studies".



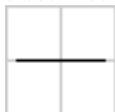
Effet sur DDT

Justification : satisfaction de la ddt si encouragement aux aménagements verts



Effet sur ONEMA

Justification : satisfaction si aménagements proposés sont légers



Effet sur AEAG

Justification : volonté d'en finir avec l'hydraulique



Effet sur ARTESA

Justification : Artesa entretient une certaine opposition aux études fournies par Sogreah Le recours a l hydromorphologie par ce cabinet ne fera qu accentuer cette opposition dans la mesure ou Artesa n est pas réellement convaincu par cette méthode donc deux obstacles rancœur passée plus approche douteuse



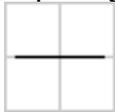
Effet sur Upstream towns

Justification : Les études menées par Sogreah prévoyaient le recours a des champs d expansion dans la partie amont et donc limitaient le potentiel d urbanisation de ces communes Cependant le recours a l hydromorphologie peut satisfaire ces communes dans la mesure ou cette approche tiendra compte des enjeux agricoles car elle sera pilotée par le siah



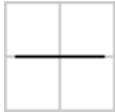
Effet sur Downstream towns

Justification : Les études précédentes épargnaient des aménagements en aval Le recours a l hydromorphologie peut satisfaire ces communes assez convaincues par cette méthode



Effet sur SIAH

Justification : Réticent vis a vis de la méthode hydraulique et convaincu par l hydromorphologie



Effet sur CR

Justification : études hydrauliques ne conviennent pas plutôt souci d aménagements légers



Effet sur SOGREAH

Justification : Contraintes Sogreah n intervient sur l action publique uniquement dans la mesure ou elle est désignée comme fournisseur d étude En t-1 les études sont hydrauliques et ne correspondent pas a la dynamique encouragée par l action publique En t+1 les études relèvent de l hydromorphologie et correspondent alors au paradigme ambiant

3. Enjeux

stake	DDT	ONEM A	AEAG	ARTE SA	Upstre am towns	Downst ream towns	SIAH	CR	CG	SOGR EAH
Validat ion	4.0	2.0	1.0	0.5	0.5	0.0	0.5	1.0	2.0	1.5
Experti se	1.0	3.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0
Fundin g	1.0	1.5	4.0	0.5	0.0	0.0	2.0	2.0	1.5	0.0
Lobbyi ng	0.5	0.5	1.0	4.0	1.0	1.0	0.5	0.0	0.0	1.0
Contro l of flow	0.0	1.5	1.0	2.0	4.0	2.0	2.0	0.0	0.0	1.5
Self fundin g	0.5	0.0	0.0	1.0	1.5	4.0	2.0	0.5	0.5	0.0
River manag ement	2.0	1.5	1.5	1.5	2.5	2.5	3.0	2.5	2.5	2.0
Add fundin g CR	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	3.0	0.5	0.0
Add fundin g DR	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	3.0	0.0
Studies	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	4.0

Matrice des enjeux. La somme de la distribution des enjeux pour chaque acteur est normalisée à 10